

~~~~~  
**Relevé de décision du Vendredi 13 Février 2015**  
**Compétence SCoT Cœur d'Hérault**

L'an deux mil quinze le treize février à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 février 2015.

|                                                                |                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                              | Bernard FABREGUETTES, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Daniel VIALA, Laurent DUPONT, Jacky GALABRUN, Béatrice NEGRIER, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François SOTO, Louis VILLARET |
| Absents ou excusés :                                           | Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude REVEL, Yolande PRULHIÈRE, Claude CARCELLER, Patrick LAMBOLEZ, Philippe SALASC                                                                            |
| <b>Invités : 16 ; Quorum : 9; Présents ou représentés : 11</b> |                                                                                                                                                                                                 |

**DÉLIBÉRATION SCOT N° 2015-01 : RÉPONSE A L'APPEL A PROJETS 2015 « PLANS DE PAYSAGE »**

Considérant que le SCoT du Cœur d'Hérault est en cours d'élaboration,

Vu la réalisation d'un diagnostic Paysage préalable à l'élaboration du SCOT en cours de réalisation, nous souhaitons doter notre document d'urbanisme d'une entrée « paysage » importante, ceux des Grands Sites, comme ceux du quotidien. Dès lors, le SYDEL PAYS COEUR D'HERAULT par le biais du SCoT et de sa Charte Agenda 21 entend assurer un développement cohérent et durable du territoire, dont le paysage est un axe fondamental.

Vu l'appel à projet pour la mise en œuvre d'un Plan de Paysage lancé par le ministère de l'Ecologie

Considérant que l'appel à projet permet une subvention de 30 000€ sur 2 ans (2015-2016), avec un phasage de 15 000€ / an.

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

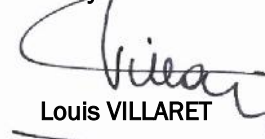
**DÉCIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **De valider** le fait de répondre à l'appel à projets 2015 plans de paysage qui se constitue de trois volets : le renforcement de l'analyse du paysage et des dynamiques paysagères, la formulation d'objectifs précis de qualité paysagère (à différentes échelles) et la mise en cohérence des différentes politiques paysagères à l'échelle du SCOT, la définition des actions réglementaires et opérationnelles (à destination du SCoT, des PLUs, des Cartes Communales, AVAP), sous-tendues par une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour extrait conforme,  
Clermont l'Hérault, le 25 Février 2015

Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault



Louis VILLARET